

Réf : CA2024/56

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 SEPTEMBRE 2024

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **13 septembre 2024** sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation, en son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 mai 2024.

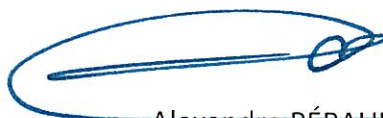
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 septembre 2024.

Membres présents	23
Membres représentés	7
Abstention (s)	11
Votants	19
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



- 4 OCT 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 2 OCT. 2024